

CP n° 3 du 1^{er} décembre 2022

Élections dans la Fonction Publique : la CFDT exige que tous les moyens soient mobilisés pour les réussir !

Ce 1^{er} décembre marque l'ouverture du scrutin pour les élections professionnelles dans toute la Fonction publique.

Depuis de nombreux mois, la CFDT appelle l'attention sur les opérations indispensables au bon déroulement du vote, qu'il soit électronique, à l'urne ou par correspondance.

Listes électorales, distribution du matériel de vote, organisation matérielle, information des agents, opérations de communication, ... si de nombreux employeurs ont mobilisé les moyens nécessaires pour ces opérations, ce n'est malheureusement pas le cas partout.

Dès ce matin, en publiant un arrêté modificatif, le ministère de l'Intérieur a dû s'accorder quelques jours supplémentaires pour mener à bien cette préparation en passant du vote électronique au vote à l'urne pour les comités sociaux des directions départementales interministérielles, après avoir refusé depuis des mois de prêter l'oreille aux alertes émises par la CFDT et d'autres, signalant des erreurs sur les listes électorales qui pouvaient atteindre jusqu'à 20% des effectifs.

Le droit à la participation est inscrit dans le Code général de la Fonction publique. La qualité du dialogue social commence donc par la réussite des élections !

Les équipes CFDT sont pleinement investies pour accompagner les collègues tout au long du scrutin, comme elles sont investies pour les représenter et les défendre, pour porter leurs revendications notamment sur les conditions et l'organisation du travail ainsi que sur le pouvoir d'achat et les retraites.

Paris, le 1^{er} décembre 2022

UFFA-CFDT UNION DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19

contact presse

Mylène JACQUOT

Secrétaire générale

06 08 76 67 27

Martial CRANCE

Secrétaire général adjoint

06 49 04 77 32

uffa@uffa.cfdt.fr

[Suivez l'actualité de CFDT Fonctions publiques sur Twitter : @UffaCFDT](#)